



NOMBRE		DE	MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	
<b>29</b>	<b>29</b>	<b>26</b>	

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

**Séance du 19 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre.....  
 Et le dix-neuf juin.....  
 à vingt heures .....le Conseil Municipal de cette Commune,  
 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel  
 de ses séances, sous la présidence de M. MOULA Nicolas – Maire

**N°39**

Date de convocation  
**11 juin 2024**

Date affichage  
**24 juin 2024**

**PRESENTS :** M. MOULA N., Mme KLOECKNER C., M. GOUJARD A., Mme CARON V., M. GURDALA J-N., M. TSCHANHENZ R., Mme PALANIAYE D., M. MARCHAL J-M., M. FACQ J-M., M. ROUX M., Mme WILLI F., Mme PENING B., Mme WOLF A-S., M HERBLOT D., M. BENGHOUI P-Y., Mme ERNAULT E., M. RENARD E., M. RESSIAN F.

**ABSENTS REPRESENTÉS :**

Mme CHANI Y. par Mme KLOECKNER C.  
 M. BARBIER J-M. par Mme CARON V.  
 Mme PAUL G. par M. FACQ J-M.  
 Mme HARDY A-L. par M. GOUJARD A.  
 M. AGOSTINI L. par Mme PALANIAYE D.  
 Mme DELEPIERE S. par Mme WOLF A-S.  
 M. HENRIQUET S. par M. MARCHAL J-M.  
 M. NADIM F. par M. MOULA N.

**ABSENT :** Mme DESMETZ C., Mme GAUTIER A., M. ALBARET J-C.

**Secrétaire de séance :** M. GOUJARD A.

**OBJET : Ouverture d'enquête publique en vue du transfert d'office sans indemnités de voies privées dans le domaine public routier de la commune de LAMORLAYE (phase 2)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-21,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L318-3 et suivants,

VU les articles R141-4, R141-5 et R141-7 à R141-9 du Code de la Voirie Routière.

VU l'avis de la Commission « Développement du Territoire et Environnement » en date du 27 mai 2024,

Le code de l'urbanisme prévoit la possibilité de réaliser, après enquête publique, un transfert d'office des voies privées dans le domaine public communal. Ce transfert des voies privées dans le domaine public communal est réalisé sans indemnité, à condition qu'elles soient ouvertes à la circulation publique.

Les différentes voies constituées par les parcelles listées en annexe de la présente délibération sont en effet ouvertes à la circulation publique mais relèvent du domaine privé.

Il est nécessaire de régulariser cette situation matérielle et de conférer aux différentes voies privées le statut juridique conforme à leur usage

Compte tenu de tout ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le lancement de la procédure de transfert d'office dans le domaine public de la commune des parcelles privées cadastrées et décrites dans les tableaux annexés,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme, en vue d'un transfert sans indemnité de ces parcelles constitutives de voies privées ouvertes à la circulation publique et de leur classement dans le domaine public communal de Lamorlaye,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à désigner un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et d'accomplir toutes les formalités de publication et de notification nécessaires,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'organisation de l'enquête publique.

### Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le lancement de la procédure de transfert d'office dans le domaine public de la commune des parcelles privées cadastrées et décrites dans les tableaux annexés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme, en vue d'un transfert sans indemnité de ces parcelles constitutives de voies privées ouvertes à la circulation publique et de leur classement dans le domaine public communal de Lamorlaye,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à désigner un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et d'accomplir toutes les formalités de publication et de notification nécessaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'organisation de l'enquête publique.

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS,  
POUR COPIE CONFORME.



Le Maire,

Nicolas MOULA